**Formation : SAP DEB/Intrastat : maîtriser la déclaration d'échanges de biens**

**Code :** G77RE

**Durée :** 14 heures

**Délais d'accès :** inscription jusqu'à 15 jours avant le démarrage (distanciel et inter-entreprises) ; 30 jours minimum avant le démarrage en intra-entreprise sur site.

**Tarif :** sur devis

*Les entreprises réalisant des échanges intracommunautaires sont soumises à des obligations déclaratives strictes en matière d'Intrastat. Une déclaration DEB mal renseignée ou hors délai expose l'organisation à des risques de non-conformité réglementaire. Cette formation apporte aux équipes concernées la maîtrise opérationnelle de SAP pour couvrir l'intégralité du processus, de la configuration initiale jusqu'à l'archivage des déclarations soumises.*

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre réglementaire de l'Intrastat et les obligations déclaratives qui en découlent pour l'entreprise
- Configurer les paramètres SAP nécessaires à la production des déclarations DEB (codes pays, incoterms, nomenclature combinée)
- Extraire et contrôler les données issues des modules SAP SD, MM et FI pour alimenter les déclarations
- Générer les fichiers de déclaration DEB au format requis via les transactions SAP dédiées
- Gérer les soumissions, suivre les retours des autorités et traiter les rejets ou anomalies

## Public concerné

Cette formation s'adresse aux collaborateurs directement impliqués dans la production des déclarations DEB : comptables et contrôleurs de gestion, responsables administration des ventes ou achats, chargés de commerce international, responsables logistique et tout utilisateur SAP intervenant dans les flux intracommunautaires de l'entreprise.

## Prérequis

Connaissance de base de SAP et notions de comptabilité et de commerce international.

## Programme

### Cadre réglementaire de l'Intrastat et de la DEB

Ce bloc pose les fondements légaux et opérationnels indispensables pour comprendre ce que l'entreprise doit déclarer, à quelle fréquence et selon quelles règles.

- Concepts clés de l'Intrastat : seuils, nomenclature combinée, pays concernés
- Obligations déclaratives : périodicité et informations à fournir
- Impact de l'Intrastat sur les opérations commerciales de l'entreprise
- Vue d'ensemble du processus DEB de bout en bout

### Configuration de SAP pour la DEB

Un paramétrage SAP rigoureux conditionne la qualité et la conformité des déclarations produites ; ce bloc couvre l'ensemble des réglages techniques préalables.

- Paramétrage des données de base : codes pays, incoterms, unités de mesure
- Configuration des tables de nomenclature combinée dans SAP
- Activation des fonctionnalités Intrastat dans l'environnement SAP

- Affectation des codes Intrastat aux articles du référentiel

### Collecte et traitement des données

Ce bloc aborde la façon dont les données de flux commerciaux sont identifiées, extraites et fiabilisées à partir des différents modules SAP avant toute déclaration.

- Identification des flux de données pertinents pour l'Intrastat
- Extraction des données depuis les modules SAP SD, MM et FI
- Contrôle qualité des données collectées
- Correction des erreurs et des anomalies détectées

### Génération des déclarations DEB

Les stagiaires apprennent à produire les fichiers de déclaration au format réglementaire en utilisant les transactions SAP appropriées et en sécurisant les données avant envoi.

- Utilisation des transactions SAP dédiées à la création des déclarations DEB
- Sélection des périodes de déclaration
- Renseignement des informations obligatoires dans les formulaires
- Contrôle des données avant soumission
- Génération des fichiers de déclaration au format requis par les autorités

### Soumission, suivi et archivage

Ce dernier bloc couvre le cycle de vie de la déclaration après sa génération : modes de transmission, gestion des retours et conservation des pièces justificatives.

- Procédures de soumission des déclarations DEB (EDI, portails web)
- Suivi des déclarations soumises et gestion des accusés de réception
- Traitement des rejets et correction des erreurs signalées
- Archivage des documents conformément aux exigences légales

## Compétences visées

À l'issue de cette formation de 14 heures, les collaborateurs seront capables de configurer SAP pour répondre aux exigences Intrastat, d'extraire et de fiabiliser les données issues des modules SD, MM et FI, de produire des déclarations DEB complètes et conformes, de les soumettre via les canaux officiels, et de traiter les éventuels rejets ou demandes de correction des autorités douanières.

**Organisme de formation**
Atova Conseil — SAS au capital de 5 000 €

SIRET 520 406 802 00022 — RCS Lyon B 520 406 802

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 10927 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Atova Conseil est un organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de formation.

L'Institut des ERP est un institut d'Atova Conseil.

# Modalités – Lieux – Moyens techniques et pédagogiques – Encadrement (FR)

**Référence :** Modalites_Lieux_Moyens_Techniques_Pedagogique_Encadrament_Fr
**Version :** v1.3
**Date de publication :** 28/02/2026

## 1) Engagement général

Atova Conseil s'engage à adapter ses formations aux besoins réels du ou des participant(s), en tenant compte du contexte, des prérequis, des contraintes et des objectifs opérationnels définis en amont.

## 2) Modalités et lieux des actions de formation

Nous proposons des formations pouvant être organisées sous différents formats, y compris en journées réparties sur plusieurs semaines.

### 2.1 Au centre (présentiel)

Les formations peuvent se dérouler dans des salles adaptées et équipées. Lorsque la formation se déroule dans un centre partenaire, celui-ci met à disposition un environnement conforme à l'accueil et au bon déroulement de l'action.

### 2.2 En entreprise (présentiel sur site client)

Nous dispensons des formations sur site client en France, et selon les projets, à l'international (ex. Belgique, Suisse, Luxembourg).

### 2.3 En distanciel synchrone (FOAD)

Le formateur et le participant se connectent via une plateforme de visioconférence permettant un échange audio, le partage d'écran et, lorsque nécessaire, une prise en main à distance. Ce format permet de reproduire des conditions proches du présentiel tout en limitant les contraintes logistiques.

## 3) Accessibilité et prise en compte du handicap

Atova Conseil met en œuvre, dans la mesure du possible, les adaptations nécessaires à l'accueil et au suivi de toute personne en situation de handicap ou ayant un besoin spécifique.

**Référent handicap (Atova Conseil)**

- **Contact :** info@atova-conseil.com
- **Objet du message :** "Référent handicap – demande d'adaptation"

**Processus (simple et traçable)**

1. Recueil du besoin (échanges + éléments utiles communiqués par le bénéficiaire/participant).
2. Analyse de faisabilité et proposition d'aménagements (pédagogiques, organisationnels et/ou techniques).
3. Validation des adaptations avant démarrage, puis suivi pendant la formation.
4. Si nécessaire, orientation vers des acteurs/solutions de compensation externes.

## 4) Moyens techniques

### 4.1 Formations à distance (FOAD)

Le formateur dispose d'un ordinateur, d'un accès à un système de visioconférence, des logiciels/équipements nécessaires, d'une connexion Internet haut débit et de supports au format dématérialisé.
Le client/participant s'engage à disposer a minima d'un ordinateur (PC ou Mac) et d'une connexion Internet compatible ; un micro-casque est conseillé.

### 4.2 Formations en présentiel (en centre)

Le centre met à disposition le matériel nécessaire : salle équipée, ordinateur(s), logiciels/équipements requis, connexion Internet haut débit, supports dématérialisés.
Pour les formations nécessitant une pratique obligatoire, l'équipement et l'espace nécessaires sont fournis.

### 4.3 Formations en présentiel (sur site client)

Le client met à disposition du formateur le matériel nécessaire (hors ordinateur du formateur) : salle équipée, ordinateur(s), logiciels/équipements requis, connexion Internet.
Pour les formations nécessitant une pratique obligatoire, le client fournit l'équipement ou l'espace nécessaires.

## 5) Moyens pédagogiques

Les formations reposent sur une pédagogie active et orientée résultats, pouvant inclure :

- alternance d'exposés, travaux dirigés et travaux pratiques,
- pédagogie active / inversée selon les objectifs,
- mise en situation professionnelle, études de cas, exercices guidés,
- points d'étape réguliers (questions/réponses, tours de table, ajustements).

## 6) Moyens d'encadrement et de suivi (preuves)

### 6.1 Suivi administratif

- feuilles de présence/émargement signées par demi-journée (papier ou électronique),
- attestation de présence/fin de formation selon les cas.

### 6.2 Appréciation et amélioration continue

- questionnaires de satisfaction en fin de formation (participants),
- questionnaires de satisfaction en fin de formation (entreprises clientes, lorsque applicable),
- questionnaire d'appréciation formateur (lorsque applicable),
- questionnaire d'évaluation de l'impact à froid (ex. à 3 mois, selon les dispositifs et la nature de l'action).

## 7) Modalités d'évaluation des acquis

Les évaluations sont adaptées aux objectifs de l'action et peuvent combiner :

### 7.1 Évaluation diagnostique (avant entrée en formation)

- recueil/analyse du besoin adressé lors de la convocation,
- questionnaire d'auto-évaluation et/ou échange de cadrage.

### 7.2 Évaluation formative (pendant la formation)

- exercices, quiz/QCM, questions orales, travaux pratiques, études de cas, mises en situation.

### 7.3 Évaluation finale (en fin de formation)

- synthèse des acquis et validation des objectifs via une épreuve adaptée : étude de cas, mise en situation, restitution, ou test de connaissances, selon le programme.

> *Lorsque l'action mène à une certification/validation spécifique, les modalités associées sont décrites dans le programme de formation concerné.*



Contact : info@atova-conseil.com | 0 811 261 732 (Service 0,06 €/min + prix appel) | institut-erp.com